

République Française
Département de l'Isère

Commune de JARCIEU

Séance publique du Conseil Municipal en date du 27 Mai 2019.

L'an deux mille dix neuf le 27 Mai, le Conseil Municipal de la Commune de JARCIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Patrick DURAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de la Convocation : 22 Mai 2019

PRESENTS : M. DURAND Patrick, M. MERMET Jean-Luc, M. DEGAUD Michel, Mme HUGONNARD Jacqueline, M. DAVION Franck, Mme MARGARIT Huguette, M. CORNU Nicolas, M. GIRAUD Stéphane.

EXCUSÉS : M. GAUDIN Bernard, Mme LEGRAIN-BERT Nadine, Mme BERHAULT-DUSCH Katia et M. GIRARD David

ABSENT : Néant

Avait donné procuration : Néant

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. CORNU Nicolas

Lecture du Compte-rendu du précédent Conseil Municipal.
Signatures.

1) Vidéo Protection

Monsieur le Maire nous rappelle que le budget initial, pour la vidéo protection, est de 15 000 €.

Monsieur le Maire propose d'effectuer l'installation totale de la vidéo protection pour plus de sécurité et de dissuasion.

Il propose le devis de la société AD Protect pour un montant de 22 554 € T.T.C. pour l'installation de 17 caméras incluant une garantie de 3 ans hors maintenance.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à 6 voix Pour, 1 Abstention et 1 voix Contre, d'accepter le devis et d'effectuer l'installation totale de la vidéo protection.

2) Alarme Bibliothèque

Monsieur le Maire nous rappelle que le contrat de maintenance de l'alarme de la bibliothèque a été dénoncé en 2015. Le système d'alarme actuel ne fonctionne plus correctement, il est donc nécessaire de le changer.

Il propose le devis de la société AD Protect d'un montant de 1 721.86 € TTC. Il nous informe également qu'un devis a été fait pour à la Communauté de Communes pour l'extension du système d'alarme à la salle intercommunale de Musique.

Après discussion, le conseil municipal décide de changer le système d'alarme de la bibliothèque.

3) Finances

a) DM N° 1

Monsieur le Maire nous informe que l'Inspecteur Divisionnaire de la Perception de Beurepaire a observé des erreurs d'imputation à certains chapitre du budget primitif 2019 et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

SECTION FONCTIONNEMENT

DIMINUTION DES CREDITS - **373.73 €**

Chapitre 022 – Dépenses Imprévues – Cpte 02 - 373.73 €

AUGMENTATION DES CREDITS - **373.73 €**

Chapitre 023 – Virt à la section invest. – Cpte 023 + 373.73 €

SECTION INVESTISSEMENT

DIMINUTION DES CREDITS - **56 050.00 €**

Chapitre 041 – Cpte 2031 – Opération 101 - 41 050.00 €

Chapitre 041 – Cpte 2315 – Opération 116 - 15 000.00 €

AUGMENTATION DES CREDITS + **56 050.00 €**

Chapitre 20 – Cpte 2031 – Opération 101 + 41 050.00 €

Chapitre 23 – Cpte 2315 – Opération 116 + 15 000.00 €

Une délibération est prise en ce sens. N° 25-2019.

b) DM N° 2

Monsieur le Maire nous informe que l'Inspecteur Divisionnaire de la Perception de Beurepaire a observé des erreurs d'imputation à certains chapitres du budget primitif 2019 et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

SECTION INVESTISSEMENT

DIMINUTION DES CREDITS - **8 800.00 €**

Chapitre 041 – Cpte 13258 – Opération 102 - 8 800.00 €

AUGMENTATION DES CREDITS + **8 800.00 €**

Chapitre 13 – Cpte 13258 – Opération 102 + 8 800.00 €

Une délibération est prise en ce sens. N° 26-2019.

c) DM N° 3

Monsieur le Maire nous informe que l'Inspecteur Divisionnaire de la Perception de Beaurepaire a observé des erreurs d'imputation à certains chapitres du budget primitif 2019 et qu'il est nécessaire d'effectuer une diminution de crédits ci-après :

SECTION INVESTISSEMENT

DIMINUTION DES CREDITS DEPENSES..... - 256.27 €
Chapitre 001 – Cpte 001 – Opération OPFI.....- 256.27 €

DIMINUTION DES CREDITS RECETTES - 256.27 €
Chapitre 021 – Cpte 021 – Opération OPFI.....- 256.27 €

Une délibération est prise en ce sens. N° 27-2019.

d) DM N° 4

Le Conseil Municipal soussigné, après en avoir délibéré à 7 voix Pour, 1 Abstention et 0 voix Contre, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

SECTION INVESTISSEMENT

AUGMENTATION DES CREDITS DEPENSES... 15 400.00 €
Chapitre 23 – Cpte 2315 – Opération 105..... 2 550.00 €
Chapitre 23 – Cpte 2315 – Opération 116..... 7 600.00 €
Chapitre 21 – Cpte 2158 – Opération 102..... 5 250.00 €

AUGMENTATION DES CREDITS RECETTES.. 15 400.00 €
Chapitre 021 – Cpte 021 – Opération OPFI..... 15 400.00 €

SECTION FONCTIONNEMENT

AUGMENTATION DES CREDITS DEPENSES.. 15 400.00 €
Chapitre 023 – Cpte 023 15 400.00 €

AUGMENTATION DES CREDITS RECETTES. 15 400.00 €
Chapitre 73 – Cpte 7381 – Opération OPFI..... 15 400.00 €

Une délibération est prise en ce sens. N° 28-2019.

4) Compte rendu de l'entretien avec EPORA

Monsieur le Maire nous rappelle que la Commune a racheté le tènement de la parcelle A 457 pour le projet de réaménagement de l'école par le biais de l'organisme EPORA.

Comme demandé par le Conseil Municipal, lors de précédente réunion, Monsieur le Maire et les Adjointes ont rencontré EPORA afin d'avoir un complément d'information sur le détail financier de la convention opérationnelle entre la Commune et EPORA. Il en ressort que la somme qui interpellé les membres du conseil municipal correspond au rachat du terrain mise à nu pour le projet de l'école.

Monsieur le Maire nous précise qu'EPORA participe au financement lorsque les terrains sont dédiés à la construction de logements sociaux.

5) URSSAF

Monsieur le Maire nous rappelle que la Commune a fait l'objet d'un contrôle de l'URSSAF, en janvier 2017, portant sur la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 Décembre 2016.

A l'issue du contrôle, une lettre d'observation sur un redressement d'un montant global de 4 942 € avait été adressée à la commune.

La Commune a formulé ses remarques et contestations par courrier à l'inspecteur qui a confirmé ses observations par retour de courrier.

La Commune a saisi la Commission de Recours à l'Amiable pour contester les chefs de redressements.

Monsieur le Maire nous informe que la Commission de Recours a statué en date du 26 avril 2019 et a décidé d'annulé le redressement concernant l'assurance du personnel et a maintenu ceux concernant l'intervenante TAP et les chèques cadeaux Noel au personnel.

6) Information sur les Vitraux de l'Église

Monsieur le Maire nous informe qu'une rencontre est prévue avec le C.A.U.E. (Conseil d'Architecte, d'Urbanisme et d'Environnement) et le Département de l'Isère le 1^{er} Juillet 2019 afin d'avancé sur le dossier de demande de subvention et sur la mise en place du marché public pour les travaux.

Monsieur le Maire nous informe que M. PEPILLOT, architecte conseil, reste à disposition des Administrés qui auraient besoin de conseil lors d'un dépôt de Permis de Construire.

7) Demande Association Atelier « QI GONG »

Monsieur le Maire nous rappelle la délibération N° 01-2019 du 21 Janvier 2019 concernant le tarif d'utilisation de la Seyve-Buisset par une association extérieur, en l'occurrence l'Association ATELIER situé à Lens-Lestang.

Un tarif de 200 € avait été fixé pour une période de Septembre 2018 à Juin 2019.

L'Association ATELIER demande une baisse de tarif car elle aura effectué 25 cours dans la salle au lieu de 30 de prévu (pas de cours durant les vacances scolaires et arrêt au mois de mai au lieu de juin).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une réduction de 50 € sur le tarif de location à l'association ATELIER et dit qu'un avenant sera fait à la convention d'origine.

Une délibération est prise en ce sens. N° 29-2019.

8) QUESTION DIVERSES

a) Urbanisme

Monsieur le Maire nous rappelle que des constructions mobiles (habitations et sanitaires) ont été installées sur un terrain du Chemin du Petit Meignan sans autorisation d'urbanisme.

Il nous rappelle que la Commune avait déposé un procès verbal auprès du Procureur de la République afin que cette situation soit jugée et qu'une décision de justice soit prise.

Une convocation a été reçu en Maire pour un jugement est prévu le 9 Septembre 2019. Il sera demandé à notre assurance de protection juridique de nous assister pour cette convocation.

b) Demande de l'association SETENTA

Monsieur le Maire nous donne lecture d'un courrier de l'association SETENTA qui souhaite avoir un nouveau créneau horaire pour la saison 2019/2020, à savoir les jeudis de 18 h à 21 h en plus des lundis et mercredis.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord pour le nouveau créneau horaire demandé et précise que cette demande devra être renouvelé tous les ans.

c) Demande de l'association P2M EVENTS

Monsieur le Maire nous donne lecture du courrier de l'association P2M Events demandant une remise sur le tarif de la Salle Polyvalente suite au manque de chauffage les 27 janvier 2019 et 14 avril 2019.

Après discussion, le Conseil Municipal refuse la demande de l'association. Un courrier explicatif leur sera fait dans les prochains jours.

d) Stade Communal

Monsieur le Maire nous informe que le stade n'a pas reçu son homologation. Il précise que pour avoir l'homologation, il faudra procéder au décaissement de la butte le long des vestiaires.

Il propose un devis de l'entreprise BROCHIER pour un montant de 1 217.84 € TTC pour effectuer ces travaux.

Le Conseil Municipal donne son accord.

e) Demande d'un particulier

Monsieur le Maire nous informe d'une demande d'un particulier pour l'embellissement au Lotissement Les Alouettes par la plantation d'arbres sur la parcelle appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal demande une rencontre afin d'avoir plus de précision sur la demande.

f) Vogue 2019

Monsieur DEGAUD Michel nous informe du déroulement des préparatifs de la Vogue 2019.

Il précise qu'une réunion a eu lieu avec les Conscrits, les parents et le Comité des Fêtes.

Le prochain conseil municipal est fixé au Lundi 24 Juin 2019 à 20 h 00.

SIGNATURES

DURAND Patrick

MERMET Jean-Luc

DEGAUD Michel

GAUDIN Bernard

HUGONNARD Jacqueline

BERHAULT-DUSCH Katia

EXCUSÉ XXXXX

EXCUSÉE XXXXXXXXXXXX

CORNU Nicolas

DAVION Franck

GIRARD David

EXCUSÉ XXXXX

GIRAUD Stéphane

LEGRAIN-BERT Nadine

MARGARIT Huguette

EXCUSÉE XXXXXXXXXXXX